

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SELECTION FRANCE SOCIAL (MAI 2022)

Code ISIN : (C) FR0014009AG2

Fonds d'investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

#### non garanti en capital

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Fonds à formule

En souscrivant à SELECTION FRANCE SOCIAL (MAI 2022), avant le 26 août 2022 à 12h00, vous investissez dans un fonds offrant une protection à l'échéance de 90 % de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup> et dont la performance dépend de l'évolution de l'indice Euronext® France Social Decrement 3.75% ("l'Indice"), indice composé de 50 entreprises françaises du SBF 120® parmi les entreprises les mieux notées sur le pilier social selon V.E. et dont les capitalisations boursières sont les plus élevées. L'Indice adopte une approche en sélectivité par rapport à son univers d'investissement, le SBF 120®, en excluant au minimum 20% des entreprises les moins bien notées sur le pilier social selon l'agence internationale indépendante de recherche et services ESG Vigeo Eiris (« V.E. »). Au minimum 90% des titres de l'Indice bénéficient d'une notation sur des critères extra-financiers. Limitations de l'approche retenue : l'approche en sélectivité est combinée à certaines exclusions sectorielles préalables, néanmoins l'Indice pourrait être exposé à d'autres secteurs controversés. L'Indice intègre de manière prédominante le facteur social dans son processus d'investissement. Les autres facteurs de durabilité sont pris en compte dans une moindre mesure. Cette méthodologie de notation n'implique toutefois pas que les fonds levés seront spécifiquement alloués au financement de projets répondants à la thématique sociale. En effet, seul l'Indice est construit de façon à sélectionner des actifs sur le pilier social. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,75 % par an.

L'objectif est de bénéficier à l'échéance (hors frais d'entrée) de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup> majorée ou minorée de la Performance Finale de l'Indice<sup>(2)</sup> dans la limite d'une performance maximale plafonnée à 70%, si vous conservez vos parts jusqu'à l'échéance de la formule le 26 août 2032 :

- Si la Performance 10 Ans de l'Indice est négative, vous récupérez la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup> minorée de la Performance Finale de l'Indice<sup>(2)</sup>, performance limitée à la baisse à -10 %, soit une perte maximum de 10 % (taux de rendement annuel minimum de -1,05 %<sup>(3)</sup>) ;

- Si la Performance 10 Ans de l'Indice est positive ou nulle, vous obtenez la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup> majorée de la Performance Finale de l'Indice plafonnée à 70% soit un taux de rendement annuel maximum de 5,45%<sup>(3)</sup>.

Le Fonds est classé Article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les informations sur la conformité de l'Indice liées à ces caractéristiques sociales figurent à la section « Indice de référence » du Prospectus.

Avantages de la formule	Inconvénients de la formule
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'investisseur pourrait bénéficier à l'échéance de la formule du potentiel de croissance du marché des actions françaises représenté par l'Indice dans la limite d'une performance maximum de la formule plafonnée à 70%, à 10 ans (soit un taux de rendement annualisé maximum de 5,45%<sup>(3)</sup>).</li> <li>A l'échéance de la formule, l'investisseur bénéficie de la protection de 90 % de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le capital n'est pas garanti.</li> <li>Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à l'échéance de la formule.</li> <li>Le gain de l'investisseur est plafonné à 70% à 10 ans (soit un rendement annualisé maximum de 5,45%<sup>(3)</sup>). L'investisseur ne profitera donc pas intégralement d'une très forte hausse (au-delà de 70%) de l'Indice en raison du mécanisme de plafonnement des gains.</li> <li>L'indice Euronext® France Social Decrement 3.75% est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 3,75 % par an. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.</li> </ul>

<sup>(1)</sup> la Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 10 mai 2022 inclus et le 26 août 2022 inclus.

<sup>(2)</sup> définition précise au paragraphe « Description de la formule » du Prospectus du fonds.

<sup>(3)</sup> rendement annualisé obtenu sur la période du 26 août 2022 au 26 août 2032.

Pour plus de précisions sur la formule et l'indice Euronext® France Social Decrement 3.75%, veuillez vous reporter au Prospectus du fonds.

SELECTION FRANCE SOCIAL (MAI 2022) est éligible au PEA et à un support d'un contrat d'assurance vie en unité de compte.

Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

**Recommandation :** En investissant dans SELECTION FRANCE SOCIAL (MAI 2022), votre horizon de placement est de 10 ans. Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule, le 26 août 2032. Avant cette échéance, le prix de vente sera fonction des marchés ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

## ILLUSTRATIONS DE LA FORMULE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds.

Les différents scénarii exposés ci-dessous ne préjugent pas de la probabilité de réalisation de l'un d'entre eux.



